

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

Sous la présidence de Madame Marie-Madeleine BERTHEAU,

Etaient présents : MM. Antonio SILVA DE CARVALHO - Marie Hélène GERVAIS - Eddie GERLE - Valérie BOUGRA - Mornély LORRIER - Philippe PIERARD - Isabelle SILVA DE CARVALHO - Frédéric GILLET - Chantal BENICOURT - Christian GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Eric BREHAUX - Annie MONEGO - René CHENON - Eva GERLE - Philippe BOUGRA - Maria DE GOUVEIA - Frédéric DUVERGER - Jacqueline CHENON - Jean Bart LE CAM - Jean-Marc DESCHAMPS - Patricia PETIT - Mohamed BOUALLAGA - Nicole MARTIN - Patrice PAGEOT - Maria MARGERIN./.

Absent excusé :./.

Absentes non excusées :./.

Madame Marie-Madeleine BERTHEAU, doyenne d'âge, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION :

Suite aux résultats du 2^{ème} tour des élections municipales du 16 mars 2008, ont été élus conseillers municipaux :

- Antonio SILVA DE CARVALHO
- Marie Hélène GERVAIS
- Eddie GERLE
- Valérie BOUGRA
- Mornély LORRIER
- Marie-Madeleine BERTHEAU
- Philippe PIERARD
- Isabelle SILVA DE CARVALHO
- Frédéric GILLET
- Chantal BENICOURT
- Christian GERVAIS
- Corine MARQUES DE MENDONCA
- Eric BREHAUX
- Annie MONEGO
- René CHENON
- Eva GERLE
- Philippe BOUGRA
- Maria DE GOUVEIA
- Frédéric DUVERGER
- Jacqueline CHENON
- Jean Bart LE CAM
- Jean-Marc DESCHAMPS
- Patricia PETIT
- Mohamed BOUALLAGA
- Nicole MARTIN
- Patrice PAGEOT
- Maria MARGERIN

Madame Marie-Madeleine BERTHEAU, doyenne d'âge du Conseil Municipal, déclare le Conseil Municipal installé.

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DELIBERATION :

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie-Hélène GERVAIS se propose de remplir la fonction de secrétaire.

Le président procède au vote à main levée :

- Votes pour : 21
- Votes contre : 0
- Abstentions : 6

Le Conseil Municipal a nommé Madame Marie-Hélène GERVAIS pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

3. ELECTION DU MAIRE

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire à bulletins secrets.

Etaient candidats :

- Monsieur Antonio SILVA DE CARVALHO
- Monsieur Jean-Marc DESCHAMPS

Résultat du vote : . Nombre de votants : 27
. Nombre de blancs : 0
. Suffrages exprimés : 27

- Monsieur Antonio SILVA DE CARVALHO a obtenu 21 voix
- Monsieur Jean-Marc DESCHAMPS a obtenu 6 voix

Madame Marie-Madeleine BERTHEAU a déclaré élu Maire Monsieur Antonio SILVA DE CARVALHO, et lui a cédé la présidence du Conseil Municipal.

4. FIXATION DU NOMBRE DE MAIRE-ADJOINTS

DELIBERATION :

CONFORMEMENT à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal,

CONFORMEMENT à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les conseillers municipaux étant au nombre de 27, le nombre d'adjoints au Maire sera au maximum de 8,

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité à 8 nombre d'adjoints, soit 8.

5. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

DELIBERATION :

CONFORMEMENT à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire invite les conseillers à présenter la ou les listes en vue de l'élection des adjoints au Maire.

Deux listes ont été présentées :

- 2008 ensemble pour Brou :
- Liste de la Gauche Unie pour mieux vivre à Brou

Par conséquent, il a été ensuite procédé à l'élection des Maire-Adjoints,

Monsieur le Maire annonce les résultats de l'élection des Adjoints :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 27

Majorité absolue : 14

- La liste : 2008 ensemble pour Brou : 21 voix
- La liste : Liste de la Gauche Unie pour mieux vivre à Brou : 6 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Eddie GERLE. Ils ont pris rang dans l'ordre sur cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, soit :

1. Eddie GERLE
2. Philippe PIERARD
3. Eric BREHAUX
4. Marie Hélène GERVAIS
5. Frédéric GILLET
6. Eva GERLE
7. Corinne MARQUES DE MENDONCA
8. Marie-Madeleine BERTHEAU

La séance a été levée à 21h25.